



La Fédération européenne des Services urgences main (FESUM) demande le retrait du **projet de loi de santé de**

Marisol

Touraine

, qui va

exclure

les centres privés SOS Mains

du futur service public hospitalier

Elle appelle à rejoindre le mouvement de cessation d'activité totale et illimitée des cliniques et hôpitaux privés à partir du 5 janvier

« Les centres privés où exercent des chirurgiens libéraux en secteur 2 seront exclus du futur dispositif, alors même qu'auj

ourd'hui

les urgences représentent

30%

de leur activité et sont

réalisées

au tarif opposabl

e

Ce projet

de loi

fera disparaître plus de 50% des centres privés SOS Mains. Il va

se traduire par

une réduction de l'offre de soins en urgence pour les plus démunis et un engorgement des hôpitaux publics

. Les patients n'auront plus le choix et devront faire plus de 100 km pour trouver un centre spécialisé

»

prévient

le président de la FESUM,

le

Dr Thierry

Projet de loi de santé : la FESUM craint une disparition des centres SOS Urgences Mains

Écrit par FESUM

Mercredi, 24 Décembre 2014 13:36 - Mis à jour Mercredi, 24 Décembre 2014 13:40

Dubert,
chirurgien de la main et membre de l'Académie de chirurgie.

La FESUM regroupe 210 chirurgiens dans un réseau de 58 centres SOS Main, dont 36 privés et 22 publics.

Le projet de loi de Marisol Touraine prévoit que les établissements privés ayant des praticiens exerçant en secteur 2 ne pourront faire partie du futur service public hospitalier et seront donc privés des financements des missions de service public, qu'ils exerçaient jusque-là.

« Tous nos services privés ont des chirurgiens en secteur 2. C'est précisément parce qu'ils ont cette activité qu'ils peuvent accueillir et prendre en charge des patients en urgences au tarif opposable, ce qui revient pour eux à travailler à perte . Mais ils le font parce qu'ils remplissent une vraie mission de service public dans ce cadre »
, explique le Dr Thierry Dubert.

La FESUM craint que, si la loi passe, les établissements privés ne pourront plus assurer la logistique d'un service d'urgence car ils ne toucheront plus les enveloppes rémunérant le personnel d'urgence. Retirer ces subventions aux cliniques privées, c'est priver les patients d'un droit à la qualité de soins de proximité.

« On va détourner vers l'hôpital public tout un pan d'activité. Les centres SOS Mains publics sont très compétents mais ils sont très peu nombreux. Ils seront débordés et ne pourront pas absorber seuls l'afflux de patients »
, alerte le président de la FESUM.

La FESUM déplore que l'on mette ainsi à bas 35 années d'effort pour construire un réseau de centres d'urgences avec des compétences ultra-spécialisées et une grande disponibilité des équipes. Ces structures, qui font l'objet de révision régulière de leurs accréditations, ont fait la preuve de leur grande qualité. Grâce aux efforts de la FESUM

Écrit par FESUM

Mercredi, 24 Décembre 2014 13:36 - Mis à jour Mercredi, 24 Décembre 2014 13:40

depuis 1979, le maillage du territoire en centre

s

SOS Mains

permet

une prise en charge de qualité et de proximité.

La complémentarité des structures publiques et privées

est un atout considérable pour faire face à la variabilité des situations particulières de chaque patient.

« Ce recentrage sur l'hôpital public va entraver une coopération public/privé excellente et qui fonctionne bien aujourd'hui. La disparition des centres privés SOS Mains va créer une médecine à deux vitesses car ce seront les plus démunis qui devront en faire les frais, avec des distances à parcourir et des délais d'attente qui vont considérablement s'allonger

»

, souligne le Dr Dubert.

Les accidents de la main représentent 15 à 30% des urgences traumatiques, avec 1,4 million d'accidents

, dont 620.000 entraînent des arrêts de travail ou des conséquences indemnifiables.

Si le nombre d'accidents du travail a été divisé par deux depuis 1975 du fait de mesures de prévention dans les entreprises et représente aujourd'hui 27% des cas, le nombre d'accidents domestiques, lui, n'a cessé de croître.

* * *

A propos de la FESUM

La FESUM regroupe 210 chirurgiens dans un réseau de 58 centres SOS Main, dont 36 privés et 22 publics. Ces centres garantissent le traitement de toutes les plaies de la main par des chirurgiens seniors spécialisés, en urgence 24/24, au même tarif à l'hôpital ou en clinique. Les accidents de la main représentent 15 à 30% des urgences traumatiques

, avec 1,4 million d'accidents en France chaque année

. En savoir plus:

Projet de loi de santé : la FESUM craint une disparition des centres SOS Urgences Mains

Écrit par FESUM

Mercredi, 24 Décembre 2014 13:36 - Mis à jour Mercredi, 24 Décembre 2014 13:40

fesum.fr